

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2018**

Date de convocation : 24/01/2018

Date d'affichage : 06/02/2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 28

Présents : 20

Votants : 20

L'an deux mil dix-huit, le mardi 30 janvier à 30 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Lydie OSMOND, Madame Delphine ROULLEAUX, Madame Delphine LEFORESTIER, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Gildas BAUDRY, Madame Catherine HAMEL, et Monsieur Christian HUBERT.

Absents excusés : Monsieur Jackie JOUANNE, Monsieur Claude BRUNET, Monsieur Sébastien DUPARD, Madame Vanessa FINEL, et Monsieur François MAITREL.

Absents : Madame Nathalie GUESNON, Messieurs Manuel SEMILLY et Laurent RAFFIN.

Secrétaire de séance : Madame Agnès HOPQUIN.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 30/11/2017 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Madame Delphine ROULLEAUX demande au conseil que les devis soient comparables afin que le conseil puisse se prononcer sur le choix de telle ou telle entreprise. Monsieur Gérard DUVAL répond que les devis sont comparables même si un cahier des charges n'est pas rédigé pour chaque besoin et que les demandes de prix sont faites verbalement la plupart du temps.

ORDRE DU JOUR

1. Médiathèque « l'Épicerie d'enfance » : création d'un poste d'agent d'animation médiathèque
2. Bail nouvel exploitant agricole terres du Hommey d'Arthenay (*Legs Leturc*)
3. Acquisition de matériel technique
4. Travaux logement communal 2 rue A Osmond
5. Rénovation façade bâtiment rue A Bauchet (local dentiste)
6. Travaux suite sinistre Mairie St Ebremond de Bonfossé

7. Questions diverses

I - MEDIATHEQUE « L'EPICERIE D'ENFANCE » : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire rappelle que l'agent actuellement en poste a été recruté via le service de remplacement du centre de Gestion depuis le 01/09/2017 afin de permettre à la collectivité d'apprécier les besoins, mais aussi la pérennité du poste. Le contrat arrive à échéance le 28 février 2018, Monsieur le Maire propose de le renouveler pour deux mois le temps de respecter le délai de publicité avant de nommer un agent sur le poste.

Monsieur le Maire donne lecture de la fiche de poste intitulée « agent d'animation en médiathèque communale » établie courant 2017. Il propose de créer un poste d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation territorial, pour assurer les fonctions d'agent d'animation à la médiathèque communale,

Monsieur le Maire propose au conseil,

La création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet, soit 30h00/35h00, pour assurer les fonctions d'agent d'animation en médiathèque communale, assurer l'accueil du public, assurer la gestion des opérations de prêt et de retours des ouvrages, assurer la liaison avec le BDM, proposer des animations culturelles tout public, etc., à compter du 01/05/2018.

L'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et décide d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

• SUPPRESSION DE QUATRE POSTES

Monsieur Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 07 décembre 2017,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 21/12/2017,

Considérant la nécessité de supprimer quatre postes permanents en raison de leur vacance,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial de 1^e classe permanent à temps complet.
- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial de 1^e classe permanent à temps complet.
- La suppression de l'emploi d'adjoint technique de 2^e classe permanent à temps complet.
- La suppression de l'emploi d'agent de maîtrise permanent à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer ces quatre postes et d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposée.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30/01/2018.

TABLEAU DES EMPLOIS	Durée hebdomadaire
Commune historique de Canisy :	
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	22h45mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	23h08mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	19h54mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	20h08mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	23h40mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	21h04mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	14h00mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint technique territorial principal de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^e classe	35h00mn/35h TC
Adjoint d'animation territorial de 1 ^e classe	35h00mn/35h TC
Commune historique de Saint Ébremond de Bonfossé :	
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	18h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	3h27mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe (CDD article 3-3)	22h30mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe (CDD article 3-3)	19h07mn/35h TNC
Adjoint technique spécialisé des écoles maternelles (CDI article 3-3)	24h00mn/35h TNC
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	17h30mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial - CDD article 3-3 5 ^o	5h45mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial - CDD article 3-3 5 ^o	5h45mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial - CDD article 3-3 5 ^o	5h45mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial - CDD article 3-3 5 ^o	2h53mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial - CDD article 3-3 5 ^o	2h53mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial - CDD article 3-3 5 ^o	2h53mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial - CDD article 3-3 5 ^o	3h50mn/35h TNC

Adjoint d'animation territorial - CDD article 3-3 5°	1h15mn/35h TNC
Adjoint d'animation territorial -	30h00mn/35h TNC

II - BAIL AU NOUVEL EXPLOITANT DES TERRES DU HOMMET D'ARTHENAY (LEGS LETURC)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune est propriétaire de deux parcelles sur la commune de Le Hommet d'Arthenay, issues du legs du Docteur LETURC. Messieurs GUENIER Christian et Jean-Louis qui exploitaient ces terres vendent leur exploitation au 01/03/2018. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir un bail à ferme au GAEC VAN DER VEGT, représenté par M. et Mme VAN DER VEGT Melle, domicilié 5 le Muserand 50620 Le Hommet d'Arthenay, nouvel exploitant à compter du 01/03/2018, pour une durée de 9 ans, pour l'exploitation des parcelles cadastrées ZC 4 d'une superficie de 3 ha 36 a et 59 ca (propriété de la commune historique de Canisy - montant du loyer encaissé en 2017 : 674.62 €), et ZC 3 d'une superficie de 3 ha 56 a et 54 ca (propriété de la commune historique de Saint Ébremond de Bonfossé - montant du loyer encaissé en 2017 : 831.18 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- Conclure un bail à ferme avec le GAEC VAN DER VEGT, pour une durée de 9 ans, pour les terres nues agricoles cadastrées ZC n°4 et ZC n°3, d'une contenance totale de 6 ha 93 a et 13 ca, pour un montant de fermage annuel de 1484.40 € (arrêté du 19/07/2017, indice 106.28), à compter du 01/03/2018 ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le bail correspondant.

III - ACQUISITION DE MATERIEL

Tondeuse 3 points

Monsieur Gérard DUVAL présente un devis pour l'achat d'une tondeuse 3 points avec un kit mulching pour un montant de 1776.67 € HT. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de l'acquisition de la tondeuse 3 point pour 1776.67 € HT.

Réparation sur remorques

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que l'essieu de la remorque basculante hydraulique est cassé ; deux devis ont été demandés. L'entreprise QMD Décarité propose d'effectuer les réparations pour 1000 € TTC ; l'entreprise SARL CAROSSERIE DUPARD pour 880.80 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la SARL CAROSSERIE DUPARD pour un montant de 880.80 € TTC.

Monsieur Gérard DUVAL fait part au conseil de l'état de vétusté de la 2^e remorque, il est nécessaire de refaire le plancher ; la SARL CAROSSERIE DUPARD propose de refaire à neuf le plancher en CP antidérapant pour un montant de 331.20 € TTC. Le conseil est favorable à la dépense.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2018 avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre ces dispositions et d'approuver la liste des opérations telles que détaillées ci-dessous étant précisé que rien ne s'oppose à ce qu'il existe pour une même opération des crédits budgétaires ouverts :

- au titre d'un report de l'année précédente ou provenant des dépenses prévues votées mais non mandatées (reste à réaliser) ;
- au titre des crédits concernant des dépenses nouvelles en application des dispositions précédemment indiquées :

Proposition crédit IV	ouverture	Montant
21		20 000,00 €
23		30 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

IV - TRAVAUX DANS LE LOGEMENT SIS 02 RUE ANDRE OSMOND

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil que le logement communal sis 02 rue André Osmond est vacant depuis 29/01/2018. Les agents communaux ont effectué le nettoyage du terrain. Il précise que des travaux de rénovation sont nécessaires dans la salle de bains ; il est prévu de remplacer les plaques de placostyl, la faïence et la baignoire.

Le locataire entrant devrait réaliser des travaux de décoration. Le contrat de location débutera au 01/03/2018, le temps de réaliser les travaux de réfection du logement.

Monsieur Sylvain LENGRONNE rappelle que le montant du loyer s'élève à 547 € mensuel.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

V - RENOVATION DE LA FAÇADE DU BATIMENT RUE ABBE BAUCHET

Monsieur le Maire présente un devis des Artisans Décorateurs pour la rénovation de la devanture du cabinet dentaire. Madame Delphine ROULLEAUX souhaiterait qu'un second devis soit demandé afin de pouvoir établir une comparaison. Monsieur le Maire répond qu'en deça de 4500 €, cela n'est pas obligatoire, mais cependant il va solliciter une 2^e consultation.

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil qu'une déclaration préalable de travaux a été formulée pour ces travaux qui doivent être soumis à l'avis de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

VI - TRAVAUX SUITE A SINISTRE A LA MAIRIE ANNEXE DE SAINT ÉBREMOND DE BONFOSSE

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil qu'un sinistre est intervenu à la mairie annexe de St Ébremond de Bonfossé - une infiltration d'eau au plafond ; les dommages sont estimés à 6286.63 € TTC. Il a fait une déclaration de sinistre à l'assureur, et a eu rendez-vous avec l'expert, qui a validé le devis des Artisans Décorateurs pour la réfection du plafond. L'indemnisation de l'assureur sera versée en 2 temps : un acompte égal à 75% de la dépense, puis le solde (25%) au paiement de la facture.

Fuite d'eau au presbytère

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil qu'une nouvelle fuite s'est produite au presbytère ; la facture de réparation de l'entreprise Caroline BRETON s'élève à 554 € TTC.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Viabilisation des terrains rue Éléonore de Faudoas

Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu ce jour un devis d'ENEDIS pour le raccordement au réseau d'électricité des 4 parcelles sises rue Éléonore de Faudoas pour un montant de 5529.34 € TTC, soit 1382 € TTC par parcelle. Monsieur le Maire précise que ces travaux ont été pris en compte dans le prix de vente des terrains.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre de raccordement au réseau électrique d'ENEDIS pour les quatre parcelles sises rue Éléonore de Faudoas pour un montant de 5529.34 € TTC.

Certificats d'économie d'énergie - programme spécifique « Economies d'énergie dans les TEPCV »

Monsieur le Maire informe le conseil que Saint-Lô Agglo a obtenu en décembre 2016 le label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et de ce fait, a permis de mobiliser des aides de l'Etat pour soutenir des projets liés aux économies d'énergie sur le territoire. Monsieur le Maire précise que ce label ouvre droit à Saint-Lô Agglo et ses communes membres à un financement supplémentaire s'inscrivant dans le dispositif des « certificats d'économie d'énergie », cela vise à favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine public et les logements du territoire. Les travaux éligibles au programme « Economies d'énergie dans le TEPCV » sont les suivants :

- Rénovation d'éclairage public
- Isolation ou changement de chauffage pour des bâtiments publics
- Isolation ou changement de chauffage pour des logements résidentiels individuels
- Raccordement d'un bâtiment public ou résidentiel à un réseau de chaleur

Seuls les travaux réalisés et payés avant le 31/12/2018 pourront bénéficier de ce financement pouvant aller jusqu'à 77% de l'investissement réalisé.

Convention de partenariat Présence Verte

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité par l'association Présence Verte des Côtes Normandes afin d'établir un avenant à la convention de partenariat, et de ce fait voir modifier les tarifs dont bénéficieront les nouveaux abonnés résidant à Canisy à compter du 01/01/2018.

Monsieur Gildas BAUDRY dénonce le caractère commercial de ce partenariat, et précise qu'il existe d'autres organismes offrant une téléassistance à ses abonnés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un avenant à la convention plus favorable pour les usagers et il propose au conseil de l'autoriser à signer cet avenant à la convention de partenariat avec l'association Présence Verte des Côtes Normandes.

Le conseil ne s'y oppose pas.

DPU parcelle ZI43 la Perelle

Monsieur Gildas BAUDRY souhaite revenir sur la situation de Mme LERICHE qu'elle a évoquée le 30 novembre dernier devant les membres du conseil municipal. Il lui semblerait opportun de proposer une solution au regard des difficultés exposées par la propriétaire.

Le conseil décide de reporter la question à une séance ultérieure, la signature de l'acte devant intervenir au début du mois de février, et le délai de recours n'étant pas échu.

Devis entretien des chemins de randonnée

Monsieur François OSMOND présente un devis d'IPE Environnement pour l'entretien des chemins de randonnée : débroussaillage et élagage sur 4.300 km sur des hauteurs de 1.80 m et 2.80 m selon les circuits, et le broyage de la bande passante, avec deux passages par an, pour un montant de 2236 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte l'offre de prix d'IPE Environnement pour l'entretien des chemins de randonnée.

Monsieur François OSMOND précise qu'il va demander des devis pour l'entretien du chemin de la Gablerie.

Devis entretien sur la commune déléguée de St Ebremond de Bonfossé

Monsieur Gérard DUVAL présente deux devis d'IPE Environnement, pour l'entretien écologique de la vallée du Coquillot (entretien des massifs et plantations, désherbage alternatif des allées, entretien de la haie bocagère) d'un montant de 1412.00 €, et pour l'entretien des haies mitoyennes de la salle des fêtes de St Ebremond (320 ml à tailler 2 passages avec évacuation des déchets) d'un montant de 702.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les deux devis d'IPE Environnement respectivement d'un montant de 1412.00 € et de 702.00 €.

Qualité de l'air dans les locaux

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil avoir participé à une réunion, organisée par la DDTM, sur l'obligation pour les collectivités de contrôler la qualité de l'air. Monsieur Gérard DUVAL précise qu'il sera nécessaire d'établir un diagnostic par local, qu'il faudra déterminer les consignes et le plan d'action à mettre en œuvre, notamment pour la maintenance de la ventilation mécanique des locaux.

Projet de liaison douce entre les communes historiques

Monsieur Gérard DUVAL fait part au conseil de la bonne volonté de Monsieur Jean-Louis JULIEN à éventuellement céder du terrain pour favoriser la création d'une liaison douce reliant les deux communes historiques derrière le Breuil. A étudier.

Réflexion d'aménagement des arrières du bourg

Monsieur le Maire informe le conseil que les propriétaires rencontrés ne sont pas réfractaires au

projet. Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le projet de désenclaver les « arrières » de la rue St Pierre a été motivé entre autre par l'incendie qui s'est produit en novembre 2016 dans l'immeuble sis 26 rue St Pierre et l'impossibilité pour les sapeurs-pompiers d'accéder à la cour intérieure de l'immeuble avec les véhicules de secours.

Problème de stationnement sur le trottoir

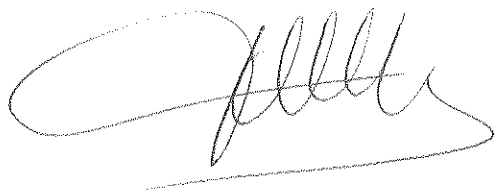
Monsieur Claude LAMOUREUX rapporte au conseil le problème de stationnement le dimanche sur le trottoir rue de Carbonnel.

Site internet

Monsieur Sylvain LENGRONNE signale que les derniers procès-verbaux de conseil n'ont pas été mis en ligne.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor.

le secrétaire de séance,

A smaller, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the meeting.